

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 24 avril 2018 à 14 heures 00

L'an deux mille dix-huit le vingt-quatre avril à 14 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mme BACHELARD, Mrs CHERON, GOBLET, CEBELIEU, JULLIAN, POLGE, BESSE-DESMOULIERES, MANIFACIER, RABANIT,
Procuration : Mme FOURCADE à M. POLGE
M. PELLEQUER à M. CHERON

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11

M. RABANIT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Les comptes-rendus des séances du 12 février et 12 avril 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour l'annulation d'un titre. Accordé à l'unanimité.

1- Indemnité élus

Compte-tenu de la situation financière de la commune faisant suite à la baisse importante des dotations de l'Etat (- 74 017 €), le Maire propose de diminuer son indemnité mensuelle de 30 % passant ainsi à 21,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique qui est actuellement de 3 870,65 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve par 9 voix pour et 1 abstention la diminution de 30 % de l'indemnité mensuelle du Maire.

Mme BACHELARD, Mrs RABANIT et MANIFACIER, conscients également de la situation propose de diminuer eux-aussi de 30 % leur indemnité mensuelle passant ainsi à 5,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le conseil décide, à l'unanimité de fixer le taux de l'indemnité mensuelle des adjoints à 5,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2- Convention service médecine

Le Maire informe le conseil que le Centre de Gestion du Gard a mis en place depuis 1994 un service de médecine préventive. Malheureusement les employés municipaux n'ont pas eu de visite depuis 2013 faute de médecins de prévention et cela malgré plusieurs demandes aux associations de prévention Gard et Lozère.

En date du 2 mars 2018, les membres du conseil d'administration du CDG ont délibéré à nouveau afin de voter une augmentation tarifaire de 5 € pour le paiement à la visite soit 55 €. Par conséquent une nouvelle convention a été établie, se substituera à la précédente et sera effective à compter du 1^{er} juillet 2018.

Il informe également que le service en santé au travail du CDG30 est constitué aujourd'hui de 2 infirmiers, 2 médecins à temps non complet et d'une référente handicap.

Après en avoir délibéré, le conseil par 9 voix pour et 2 abstentions, autorise le Maire à signer la convention service médecine préventive établie par le Centre de Gestion du Gard.

3- Vote des comptes administratifs 2017 et budgets 2018

a. Eau et assainissement

Le Maire donne connaissance au comité des résultats du compte administratif 2017 par section, à savoir :

Section de Fonctionnement	prévu	réalisé
Dépenses	452 840 €	344 857,63 €
Recettes	452 840 €	286 438,09 €
Déficit de l'exercice :	- 58 419,54 €	
Excédent reporté 2016 :	27 436,10 €	
Total résultat déficit 2017 :	30 983,44 €	
Section d'investissement		
Dépenses	106 752 €	6 552,00 €
Recettes	106 752 €	58 853,44 €
Excédent de l'exercice :	52 301,44 €	
Excédent reporté 2016 :	47 651,21 €	
Total résultat excédent 2017 :	99 952,65 €	
Résultat global exercice 2017 excédent :	68 969,21 €	

Le Maire donne la présidence à Mme BACHELARD qui fait procéder au vote du compte administratif. Approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions.

Compte de gestion du receveur approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et adopté le Compte Administratif 2017,

Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2018 comme suit :

- section de fonctionnement : Dépenses

002 résultat de fonctionnement reporté..... 30 983,44 €

- section de fonctionnement : Recettes

778 Autres réserves..... 99 000,00 €

- section d'investissement : Recettes

001 résultat d'investissement reporté..... 99 952,65 €

- section d'investissement : Dépenses

1068 excédent de fonctionnement capitalisé..... 99 000,00 €

Budget EAU ET ASSAINISSEMENT

M. RABANIT donne connaissance du projet de budget 2018 s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à :

Section de fonctionnement : 416 874 €

Section d'investissement : 159 493 €

Après explications de certains articles et commentaires, le conseil adopte le budget primitif 2018 par 9 voix pour et 2 abstentions.

b. Confiturerie

Le Maire donne connaissance au conseil des résultats du compte administratif 2017 par section, à savoir :

Section de Fonctionnement	prévu	réalisé
Dépenses	11 434,00 €	11 433,60 €
Recettes	11 434,00 €	5 716,80 €
Déficit de l'exercice :	5 716,80 €	
Excédent reporté 2016 :	5 716,80 €	
Total résultat excédent :	0,00 €	

Le Maire donne la présidence à Mme BACHELARD qui fait procéder au vote du compte administratif. Approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions.

Compte de gestion du receveur approuvé à l'unanimité.

Budget CONFITURERIE

M. RABANIT donne connaissance du projet de budget 2018 s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à :

Section de fonctionnement : 5 717 €

Section d'investissement : 0 €

Après explications, le conseil adopte le budget primitif 2018 par 9 voix pour et 2 abstentions.

4- Vote du budget 2018 de la commune

Le Maire indique au conseil que suite au rejet du budget au dernier conseil municipal et à la réunion avec M. FOUR, receveur municipal, il représente le budget comme suit et donne la parole à M. RABANIT et Mme ROURE :

Ils donnent connaissance du projet de budget 2018 s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à :

Section de fonctionnement : 1 552 975 €

Section d'investissement : 1 834 925 €

Le Maire précise que toutes les dépenses d'investissements se portent essentiellement sur la construction de la nouvelle gendarmerie et indique que les autres dépenses affectées au chapitre 20 ne pourront se réaliser qu'à la condition d'obtenir la subvention d'investissement de l'Etat (en cours d'instruction) ou d'un prêt correspondant à la plus-value.

Des efforts doivent être faits sur les dépenses réelles de fonctionnement tout au long de l'année afin de dégager une capacité d'investissement pour l'année N+1. Mme BACHELARD soutient cette démarche.

M. CHERON fait part de la remarque de M. PELLEQUER qui se réjouit de l'effort de réduction des dépenses, il reste peu convaincu de l'ambition du conseil à réaliser certains projets d'avenir nécessitant des investissements avec recours à des montages avec financement privé ou emprunts. Il espère que la vente de certains biens pourra être envisagée et réalisée pour créer de la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil par 9 voix pour et 2 abstentions, adopte le budget primitif 2018 de la commune.

Informations diverses

- M. JULLIAN informe que l'association « les Jardins du Galeizon » ont travaillé sur le site de Maisonneuve (élagage...)
- M. GOBLET informe le conseil que la semaine du chapiteau a été une réussite avec près de 400 repas le samedi 21 avril. Ils félicitent les nombreux bénévoles qui se sont investis durant ces 10 jours.
Dans le programme a eu lieu une table ronde concernant l'avenir de la compétence culture redonnée aux communes au 1^{er} janvier 2018.
Le Maire rappelle que la commune a mis à disposition de l'association Je commence, porteur de la manifestation : l'eau, l'électricité et la salle polyvalente. Les agents communaux et les élus ont participé au montage du chapiteau et des barnums. Le démontage a été réalisé par des bénévoles et des élus le dimanche.
- Droit de préemption : le Maire indique que la commune avait reçu un droit de préempter concernant deux parcelles à Pont de Rastel (succession Ferrier). Après renseignements pris auprès de notaires, la commune ne peut pas préempter puis vendre la parcelle en l'état.
- Location chaises et tables : le Maire indique que la décision d'instaurer un tarif de location pour les particuliers provient de l'ensemble du conseil municipal et non d'un seul élu. Il indique que des communes limitrophes le font déjà.
- Mme BACHELARD informe le conseil que les panneaux du sentier d'interprétation sont à l'impression et le livret en cours (son impression est offerte par l'agglomération). L'inauguration devrait se faire fin juin.
- Le Maire lance un appel à tous les habitants de la zone d'activité du Boucheirou afin de proposer un nom de chemin pour la RD134a. Les propositions peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie.
- M. RABANIT se réjouit de l'entente trouvée entre élus afin de voter le budget et éviter une mise sous tutelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 55.